

d'importation pour les Pays héréditaires) un Lazaret pourvu non seulement de la plus exacte Séparation par deux bons murs, mais aussi séparé de tous les autres Vaisseaux ou Bâtimens par un Port de mer fermé & construit à une distance suffisante, outre plusieurs maisons & autres commodités.

La Régence & le Magistrat de cette Ville de *Trieste*, pour témoigner publiquement leur reconnaissance à Sa Majesté, ont célébré avec solennité l'ouverture de ce Lazaret, qui s'est faite le 31. Juillet, jour auquel il s'est trouvé en état actuel d'exercice; & après le Service divin célébré par l'Evêque assisté d'autres Prélats & Ecclésiastiques, on a fait la consécration de la Chapelle, la bénédiction des maisons & celle du Lazaret, au bruit du canon & aux fanfares des trompettes. Ensuite on a publié la Loi Impériale & Royale, suivant laquelle ce Lazaret devra être dirigé désormais sur le pied de ceux de toutes les autres Nations prévoyantes. Dès que la Régence fut retournée de cette cérémonie chez elle, l'entrée du Port du Lazaret a été permise avec les précautions nécessaires à tous Bâtimens venant de quelque Pays que ce fût; & cette entrée qui a toujours été fermée d'une chaîne & gardée d'un côté par deux Sentinelles, outre les Gardes que mettra le Magistrat de Santé, le sera aussi toujours de l'autre côté par une Garde militaire convenable.

*Troupes en Hongrie &c.* La Hongrie, la Croatie & la Transylvanie fourmillent de troupes Impériales, & non-seulement le cordon, dont nous avons fait mention le mois passé, & qui est destiné à en couvrir les frontières, s'y augmente considérablement, mais encore on en relève partout les fortifications;